



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/846/Part V/8
9 août 1995

Original: FRANCAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-sixième session

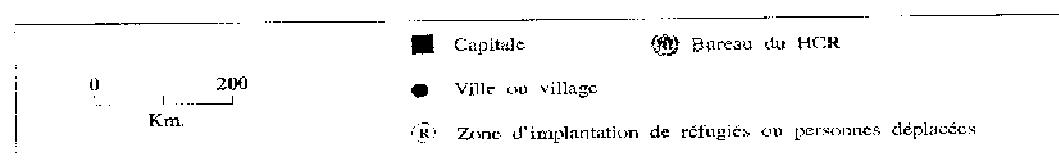
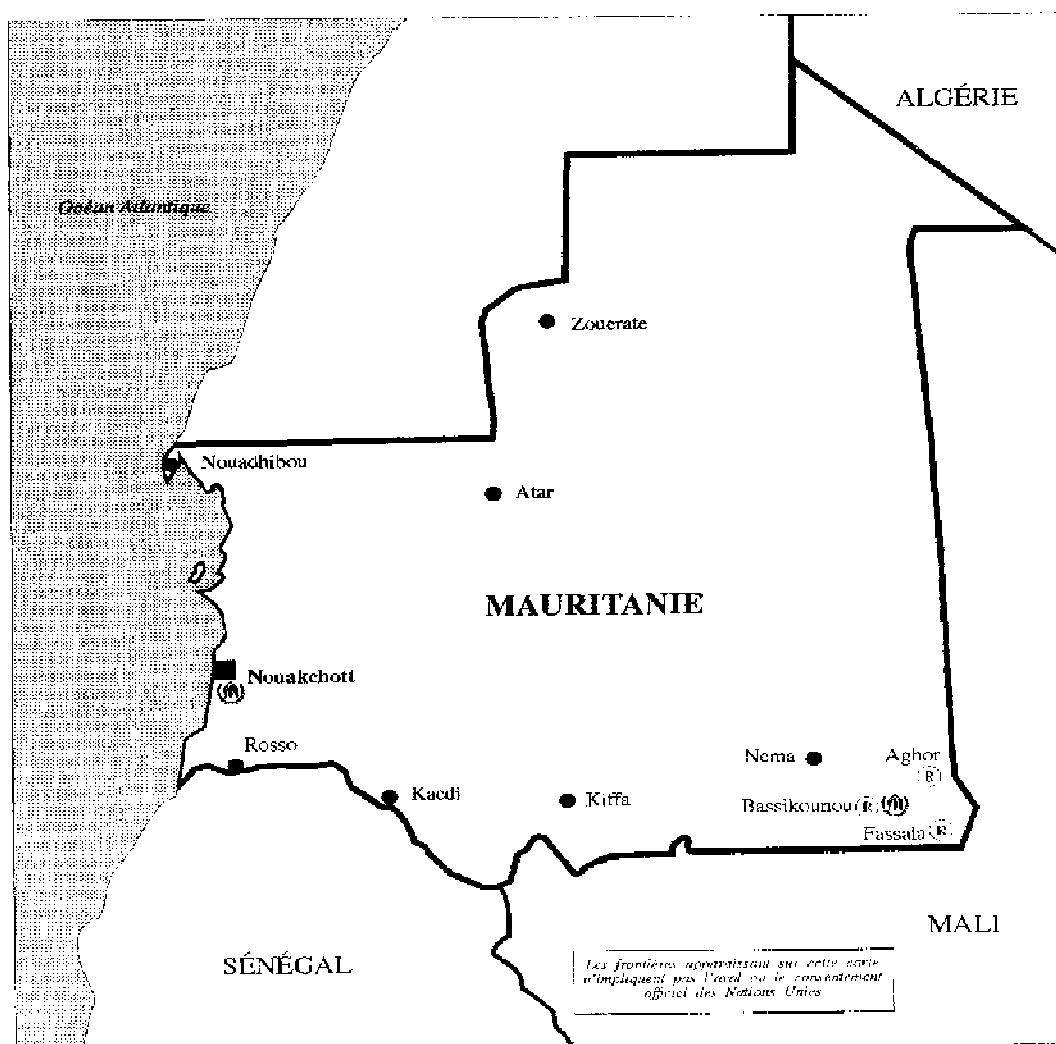
ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES: RAPPORT POUR 1994-1995
ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1996

PARTIE V. ASIE DU SUD-OUEST, AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Section 8 - Mauritanie

(document soumis par le Haut Commissaire)

MAURITANIE



V.8 MAURITANIE

1. Population bénéficiaire

1. Au 31 décembre 1994, la République islamique de Mauritanie avait accordé l'asile à 82 217 réfugiés maliens. Ces réfugiés, en majorité d'origine touarègue ou maure, sont installés à l'extrême sud-est de la Mauritanie dans le gouvernorat d'Hodh-El-Chargui, plus précisément dans les camps de Bassikounou, Aghor et M'Berra. Cependant, en avril 1995, le HCR avec l'aide des autorités mauritanienes et d'autres partenaires, a entrepris le recensement de toute la population réfugiée et dénombré 40 023 réfugiés répartis dans les camps de Bassikounou (14 863), Aghor (10 590) et M'Berra (14 570).

2. La différence entre ces deux chiffres est due à plusieurs facteurs: l'impossibilité d'organiser auparavant un recensement précis; le nouveau recensement qui ne prend en compte que les personnes vulnérables; le retour spontané de nombreux réfugiés vers le Mali et le départ de réfugiés vers d'autres régions en Mauritanie. En effet, cette population réfugiée est mobile car composée essentiellement d'éleveurs nomades.

2. Principaux faits nouveaux en 1994 et 1995

3. Le nombre de réfugiés enregistrés au cours des derniers mois de l'année 1994, et la situation au nord du Mali laissait prévoir l'arrivée de nouveaux réfugiés en 1995. La planification pour l'année en cours a donc été faite sur la base d'une population de 90 000 personnes à assister. L'allocation en 1995 pour le programme soins et entretien en faveur des réfugiés du Mali a été révisée pour refléter cette augmentation.

4. En mars 1995 et suite à la demande des autorités mauritanienes, la population réfugiée du camp de Fassala a été déplacée sur le site de M'Berra à une douzaine de kilomètres du camp de Bassikounou.

5. La situation au nord du Mali au cours de l'année 1994 n'aura pas permis l'organisation d'un rapatriement volontaire des réfugiés maliens se trouvant en Mauritanie. Au début de l'année 1995, le processus de paix au Mali est relancé de manière significative et des possibilités de rapatriement volontaire organisé peuvent à nouveau être étudiées. Un certain nombre de réfugiés sont déjà retournés spontanément au nord du Mali. Une réunion de la Commission tripartite pour le rapatriement s'est tenue à Bamako du 14 au 16 mai 1995 et a envisagé la possibilité d'organiser une opération pilote de rapatriement dans le nord du Mali concernant un groupe de 1 175 réfugiés.

3. Programmes par pays en 1996

a) Objectifs

Réfugiés maliens

6. Le HCR continuera de promouvoir le rapatriement volontaire organisé des réfugiés maliens. Dans l'attente de ce rapatriement, les activités

d'assistance doivent être concentrées sur les groupes vulnérables résidant dans les camps et sans ressources suffisantes.

7. Le HCR favorisera aussi toutes les mesures permettant aux réfugiés de devenir autosuffisants sans compromettre l'hypothèse d'un rapatriement.

8. Une attention particulière sera accordée aux populations mauritanienes cohabitant avec les réfugiés et dont le niveau de vie est souvent inférieur à ces derniers ainsi qu'à l'environnement et à l'écosystème car le couvert végétal de la région, de type semi-désertique et donc très fragile, est particulièrement affecté par la présence massive de réfugiés et leur bétail.

9. Le HCR est prêt, le cas échéant, à apporter son concours pour le rapatriement volontaire des réfugiés mauritaniens actuellement assistés au Sénégal et pour celui des réfugiés sahraouis en transit sur le territoire mauritanien.

b) Budgets proposés pour 1996

Programmes Généraux

10. **Soins et entretien:** Les nouvelles perspectives de retour des réfugiés maliens et la réduction du nombre de bénéficiaires auront un impact important sur l'ensemble du programme. Une révision du programme de 1996 est envisagée pour la fin de 1995. L'assistance multisectorielle continuera d'être fournie à ces bénéficiaires, sous la forme de vivres adaptés à leur alimentation traditionnelle et au climat, d'articles domestiques diminuant les risques relatifs à l'environnement, la rénovation permanente des abris, le maintien d'un système de santé et d'assainissement le plus adapté possible aux conditions climatiques extrêmement rudes.

11. Tout continuera d'être fait pour développer les activités favorisant l'autosuffisance des réfugiés. Le soutien à l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, et à la formation professionnelle se fera de manière à attirer et intéresser de plus en plus de jeunes et à focaliser cette éducation sur la recherche d'un emploi. Vu la tradition nomade des réfugiés et le fait que les femmes sont au centre des activités, la culture maraîchère, l'élevage et l'artisanat leur permettra de reproduire les techniques acquises dès leur retour. Elles seront aussi particulièrement formées dans les domaines des activités sociales et communautaires, ainsi que d'autres activités génératrices de revenus.

12. Dans l'ensemble des activités décrites ci-dessus, une composante protection de l'environnement a été introduite et renforcée en 1996. Cela va de la fourniture de combustible pour réduire la déforestation à l'inclusion des questions de protection de l'environnement dans les programmes scolaires.

13. La répartition sectorielle pour l'allocation de 1995 initiale et révisée ainsi que celle proposée pour 1996 est la suivante:

<u>Secteur</u>	<u>Allocation Initiale 1995</u>	<u>Allocation Révisée 1995</u>	<u>Allocation Initiale 1996</u>
Alimentation	0	68 300	73 082
Transport	746 044	893 636	793 936
Besoins domestiques	677 625	1 058 900	1 058 900
Eau	350 000	424 824	424 824
Assainissement	74 780	75 424	75 424
Santé	625 887	726 588	822 778
Abris	173 400	272 000	272 000
Services communautaires	50 000	57 820	57 820
Education	294 300	240 125	240 090
Production agricole	93 000	73 424	58 424
Elevage		122 951	122 951
Sylviculture	119 000	0	0
Création de revenus	50 000	165 400	100 400
Assistance juridique	126 194	51 238	54 705
Appui à l'agent d'exécution	<u>452 570</u>	<u>1 073 670</u>	<u>1 008 666</u>
<u>Total</u>	3 832 800	5 304 300	5 164 000

14. **Rapatriement volontaire:** Une opération pilote pour le retour volontaire organisé de quelque 1 175 réfugiés est prévue pour le dernier trimestre de 1995. Au cas où les perspectives de rapatriement se confirmeraient, une demande de crédits à l'Allocation générale pour le rapatriement librement consenti sera établie pour 1995 et 1996.

15. **Programme spécial DAFI:** Un programme de bourses (DAFI) pour 14 étudiants au niveau universitaire a été mis en place avec succès, directement par le HCR. Une reconduction de ces activités pour l'année universitaire 95/96 sera nécessaire et devra être complétée non seulement par le placement à l'étranger d'étudiants dont la spécialité n'existe pas en Mauritanie, mais aussi par un programme de bourses pour les élèves du secondaire jusqu'à présent sans assistance.

c) **Partenaires d'exécution**

16. Le Programme alimentaire mondial (PAM) continuera de fournir aux réfugiés maliens l'essentiel des produits alimentaires de base. Dès le 1er juillet 1995 le PAM aura pris le relais du HCR pour la gestion des entrepôts dans les points de livraison intérieurs (PLI).

17. La Fédération luthérienne mondiale (FLM) prévoit des actions ponctuelles et sur fonds propres dans le domaine de la protection de l'environnement.

18. L'Association de coopération et de recherches pour le développement (ACORD) poursuivra en 1996 un programme de formation vétérinaire en faveur des réfugiés éleveurs commencé en 1995.

19. A la demande du HCR, la Commission des communautés européennes a accepté en 1995 de subventionner dans les camps la vente de réchauds et de bouteilles de gaz afin de contribuer à la lutte contre la déforestation.

20. La Commission internationale catholique pour les migrations (CICM), qui aura été le partenaire du HCR jusqu'au 30 juin 1995, pourra être remplacée éventuellement, par le Ministère de l'éducation nationale, pour le secteur de l'enseignement primaire, et par le Ministère du développement rural, pour les activités de maraîchage. Les secteurs de la formation professionnelle et des services communautaires devraient être transférés à World Vision qui envisage une participation sur ses fonds propres.

21. Des solutions de rechange seront recherchées pour remplacer CARE-Australie, responsable du secteur hydraulique, assainissement et logistique, par une Agence moins onéreuse.

22. Le secteur médical est actuellement partagé entre Médecins Sans Frontières (MSF), Médecins du monde (MDM), le Ministère de la santé et l'organisation internationale islamique de secours (OIIS), ce dernier fonctionnant avec des fonds propres. La diminution du nombre de réfugiés et le transfert récent du camp de Fassala à M'berra, à proximité de Bassikounou, ne justifient plus la multiplicité de ces intervenants. Des négociations ont été entamées avec toutes les parties concernées afin de réduire en 1996 le nombre d'Agences qui assurent la mise en oeuvre du secteur santé.

23. En 1995 un accord a été passé avec le Gouverneur de Néma pour la vaccination du bétail appartenant aux réfugiés et aux autochtones et pour la protection de l'environnement. Si les objectifs prévus ont été atteints en 1995, une reconduction de cet accord pourra être envisagée pour l'année suivante.

24. L'enregistrement des nouveaux réfugiés maliens dans les camps, la gestion et la distribution de l'aide alimentaire ont été confiés en 1995 au Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA). Il est possible qu'à l'avenir, l'activité d'enregistrement soit confiée par le Gouvernement mauritanien à une autre instance.

d) **Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif**

25. Les variations dues aux changements des paramètres budgétaires ne sont pas présentés dans l'analyse ci-dessous (voir le Chapitre I de la Présentation générale des activités).

i) **Dépenses pour 1994 (toutes sources de fonds confondues)**

26. Les dépenses pour 1994 ont été inférieures aux estimations révisées principalement en raison de la diminution des dépenses sous le chapitre salaires et coûts afférents au personnel. En plus des changements des paramètres budgétaires, le budget pour l'administrateur auxiliaire était prévu pour l'année entière alors que son contrat se terminait en avril 1994.

ii) **Besoins révisés pour 1995 (toutes sources de fonds confondues)**

27. Les besoins révisés pour 1995 sont plus élevés que les estimations initiales avec la création d'un poste d'administrateur auxiliaire chargé de la protection. Il est basé à Nouakchott mais couvre et surveille les activités de protection dans les camps autour de Bassikounou.

iii) **Besoins initiaux pour 1996 (toutes sources de fonds confondues)**

28. Les besoins initiaux pour 1996 sont inférieurs aux besoins révisés pour 1995. Sous le chapitre salaires et coûts afférents au personnel, le poste d'administrateur auxiliaire ne sera prolongé que jusqu'à la fin du mois de mai 1996. Puisqu'au moment de la rédaction de ce chapitre aucun changement n'est prévu dans le déroulement des opérations en Mauritanie, les besoins au titre de postes autres que salaires et coûts afférents au personnel sont les mêmes que les besoins révisés pour 1995, sauf pour l'acquisition de mobilier et d'équipements. La plupart des besoins dans ce secteur sont couverts dans le budget de 1995.

DEPENSES DU HCR EN MAURITANIE

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1994	1995	1996	
MONTANT ENGAGE	ALLOCATION APPROUVEE COMEX 1994	ALLOCATION REVISEE PROPOSEE	SOURCE DES FONDS ET TYPE D'ASSISTANCE
			ALLOCATION PROPOSEE/ PROJECTION
GENERAL PROGRAMMES (1)			
3 634,1 a/	3 832,8	5 304,3	SOINS ET ENTRETIEN
0,5 b/	—	—	RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTE
0,3 b/	—	—	REINSTALLATION
700,3	701,4	914,9	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale (Chapitre II)
4 335,2	4 534,2	6 219,2	TOTAL PARTIEL DES OPERATIONS
113,2	181,2	181,7	APPUI ADMINISTRATIF Voir Présentation générale (Chapitre II)
4 448,4	4 715,4	6 400,9	TOTAL (1+2)
PROGRAMMES SPECIALS (2)			
586,0	—	21,3	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES
1 483,8	—	—	Divers programmes d'assistance Vivres hors budget
60,6	60,0	74,0	APPUI ADMINISTRATIF Administrateurs auxiliaires Voir Présentation générale (Chapitre II)
2 130,4	60,0	95,3	TOTAL (2)
6 578,8	4 775,4	6 496,2	TOTAL (1+2)
a/ dont 488 dollars prélevés sur d'autres programmes			
b/ engagement imputé sur d'autres programmes			

a/ dont 488 dollars prélevés sur d'autres programmes

b/ engagement imputé sur d'autres programmes